

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 01^{er} décembre 2014

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Jean-Michel BRUN, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 7

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 0

POINT n°1 : Marché de services – Diagnostics de mise en accessibilité des espaces publics - Attribution

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation est terminée. L'analyse des offres est terminée. La commission d'ouverture des plis a rendu ses propositions.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu les procès-verbaux d'ouverture des plis et le tableau d'analyse des offres joint,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le Président à signer le marché de diagnostics de mise en accessibilité des espaces publics :

- Lot 1 : Marché attribué à Crysalide pour la somme de 40250 € HT
- Lot 2 : Marché attribué à Crysalide pour la somme de 19470 € HT, option incluse

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Convention de mise à disposition de personnel avec l'association du LPI de Boulay

Monsieur le Président informe le bureau que suite au recrutement d'un agent de maintenance, il y a lieu de signer la convention de mise à disposition qui prévoit que le temps de travail de l'agent soit partagé de manière équitable entre les deux parties (CCPB et LPI) pour un total de 30 heures hebdomadaires.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le projet de convention,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

1) D'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la CCPB et l'association du LPI de l'arrondissement de Boulay concernant un agent de maintenance,

- 2) D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Personnel – Création d'un poste d'adjoint technique deuxième classe

Monsieur le Président informe le bureau que la CCPB emploie un agent technique depuis 2 ans en contrat aidé. Il n'y a plus possibilité de reconduire ce contrat. L'agent ayant donné satisfaction, il est proposé au bureau de transformer le poste en adjoint technique de deuxième classe stagiaire à compter du 1^{er} décembre 2014, pour une durée de travail hebdomadaire de 32,5 heures. L'agent sera affecté à la déchèterie et à l'entretien courant des bâtiments.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter la proposition du Président,
2) De modifier ainsi le tableau des emplois,

POINT n°4 : Personnel – Suppression d'un poste d'agent de maîtrise titulaire et création d'un poste de technicien territorial stagiaire

Monsieur le Président informe le bureau de la réussite du concours de technicien par un agent de maîtrise titulaire au sein de la CCPB. L'agent occupant actuellement un poste tout à fait adapté à son nouveau grade (catégorie B de la filière technique), il est proposé au bureau de supprimer le poste d'agent de maîtrise actuellement au tableau des emplois et de le remplacer par le poste de technicien territorial stagiaire à compter du 1^{er} décembre 2014, pour une durée de travail hebdomadaire de 35 heures. L'agent est affecté au suivi des chantiers d'assainissement et à la gestion de la maintenance des bâtiments communautaires.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des emplois ;

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'adopter la proposition du Président,
2) De modifier ainsi le tableau des emplois,

POINT n°5 : Contrat de prestation du service d'assainissement sur périmètre en régie – Avenant n°2

Monsieur le Président informe le bureau de la nécessité de signer un avenant au contrat cité en objet. En effet, les réseaux neufs créés en 2013 et 2014 sur le périmètre en régie nécessitent une maintenance

régulière. Le montant de l'avenant atteint 9728 € HT, ce qui est cohérent par-rapport au nombre d'équipements ajoutés au contrat.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le procès-verbal d'examen de l'avenant et le projet d'avenant;
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de prestation du service d'assainissement sur périmètre en régie pour un montant annuel de 9728 € HT, soit une plus-value de 19,7%. Le montant annuel du marché atteint donc 61796 € HT par an, avenant 1 inclus, soit une plus-value globale de 25,1%.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Marché de travaux - Réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter le complexe Isabelle Wendling – Lot 1 – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau que certaines prestations ne seront pas réalisées par l'entreprise pour des raisons techniques. Un avenant en moins-value est donc à prévoir.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet d'avenant,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la réalisation d'un réseau de chaleur pour alimenter le complexe Isabelle Wendling – Lot 1 pour un montant de 1000 € HT, soit une moins-value de 0,4 %. Le nouveau montant total du marché est 249 900 € HT.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Convention de financement – Prêt en nature consenti à l'entreprise Laglasse – Avenant n°1

Monsieur le Président informe le bureau que l'entreprise a demandé à modifier le montant du prêt en nature pour le porter à 23000 € afin d'effectuer des travaux supplémentaires. Ces travaux sont indispensables pour terminer les aménagements réalisés en 2014 pour consolider l'activité de l'entreprise.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet d'avenant,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de financement pour le prêt en nature consenti à l'entreprise Laglasse.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°8 : Ordures Ménagères – Achat des terrains de l'ISDI de Boulay

Monsieur le Président rappelle au bureau que les terrains accueillant l'ISDI, Installation de Stockage des Déchets Inertes, de Boulay n'ont jamais été transférés de la ville de Boulay à la CCPB. Afin de faciliter la gestion administrative du site, il est proposé au bureau de réparer cet oubli. La ville consent à vendre ces terrains à l'euro symbolique.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Vu le projet d'avenant,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De dresser l'acte de vente en la forme administrative,
- 2) De charger le Président de la rédaction de l'acte et d'autoriser le premier vice-président, Jean-Michel BRUN, à représenter la CCPB à l'acte.
- 3) D'acquérir à l'euro symbolique l'ensemble des terrains suivants, sis commune de Boulay, appartenant à la commune de Boulay, cadastrés comme suit :
 - section 10, parcelle 60, d'une surface de 17681 m², d'une valeur comptable de 4043,10 €
 - section 10, parcelle 61, d'une surface de 7760 m², d'une valeur comptable de 1765,36 €
 - section 10, parcelle 71, d'une surface de 18839 m², d'une valeur comptable de 4307,90 €
- 4) D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°9 : Marché de travaux – Travaux de voirie sur terrains communautaires dans la zone industrielle – Lot 1 – Avenant 1

Monsieur le Président informe le bureau de la demande de l'entreprise concernant la passation d'un avenant pour travaux supplémentaires. Cela concerne le traitement du talus entre la voie d'accès et la parcelle. Le montant de l'avenant s'élève à 476,55 € HT.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 1 au marché cité en objet pour un montant de 476,55 € HT, ce qui fait passer le montant du marché de 262 141,98 € HT à 262 618,53 € HT, soit une plus-value de 0,18 %,
- 2) D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°10 : Convention de mise à disposition de personnel avec la ville de Boulay

Monsieur le Président informe le bureau que suite au recrutement d'agents d'animation, il y a lieu de signer la convention de mise à disposition qui prévoit que le temps de travail de 4 agents soit partagé avec la ville de Boulay.

L'exposé du Président entendu,

*Après en avoir délibéré,
Vu le projet de convention,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *D'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la CCPB et la ville de Boulay concernant quatre agents d'animation,*
- 2) *D'autoriser le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

POINT n° 11 : Salon du Livre – Demande de subvention Région Lorraine

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la préparation du prochain salon il y a lieu de renouveler la demande de subvention auprès de la Région Lorraine.

L'exposé du Président entendu,

*Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,*

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) *De solliciter la Région Lorraine pour le versement d'une subvention d'un montant de 1500 € pour l'organisation du salon du livre Boulay Bouq'In en 2015,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,